



Changement d'emploi et baisse de salaire sous la même convention

Par YrrA, le 21/12/2012 à 09:47

Bonjour,

Je viens vers vous car je me pose une question:

j'étais en CDI dans une entreprise sous la convention collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseil avec comme fonction Technicien Essai et un salaire de 1900€ brut. J'ai quitté cet emploi et en trouvé un autre, dans une autre entreprise, sous la même convention. J'ai le titre de Technicien Terrain mais une rémunération de seulement 1460€ brut.

Je suis passé de coefficient 340 niveau 2 échelon 1 à un coefficient de 220 position 1.3.1.

Est ce légal de m'embaucher avec cet baisse de coefficient et de salaire ?

Merci par avance pour vos réponses